



## Revision de pension alimentaire

Par **nanou**, le **21/07/2011** à **09:30**

Bonjour,

je suis divorcée de puis 4 ans je donne a mon ex femme une pension de 300 euro pour mon fils qui a eu 18 ans et que je ne vois pas ; je suis actuellement en situation financiere difficile;il m'est impossible de payer cette somme; je souhaiterai faire réévaluer la pension,sachant qu etant militaire en longue maladie mon salaire va diminuer de moitié.quelle demarche dois je effectuer  
merci

Par **cocotte1003**, le **21/07/2011** à **12:53**

Bonjour, il vous faut **IMPERATIVEMENT** continuer à payer la pension comme prévue dans le jugement. Pour la faire réévaluer, il vous faut (avec ou sans avocat) saisir le JAF au tribunal du lieu de résidence de votre enfant. Commencez à réunir les preuves vus permettant de justifier de cette demande. Le fait que vous ne voyez pas votre fils n'a aucun rapport permettant une justification de baisse de pension, bien au contraire. Par contre si le fait de ne pas le voir vous pose un problème, vous pouvez "amener" le sujet devant le JAF par la meme occasion, cordialement